

DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Et lutte contre l'abandon des études supérieures à l'université



PROJET

La Région Île-de-France a fixé parmi ses priorités de sécuriser et accompagner socialement le parcours des jeunes s'engageant dans des études supérieures. Elle a lancé en 2012 un dispositif favorisant l'identification, la création, la dissémination et la mutualisation de projets innovants. Aussi, elle a confié à l'IAU une étude centrée sur le phénomène du décrochage à l'université.

MÉTHODE

Le recueil et l'analyse des travaux de recherche sur l'accès à l'enseignement supérieur et la question du décrochage universitaire ont permis de cadrer le phénomène à l'échelle nationale. En Île-de-France des données partielles sont mobilisables *via* quelques observatoires universitaires locaux. Des entretiens ont été conduits auprès de responsables universitaires dans cinq universités afin de dégager les bonnes pratiques émergentes.

RÉSULTATS

L'université a largement participé à la massification de l'enseignement supérieur, mais se trouve confrontée à un public hétérogène et à un fort taux d'abandon des étudiants inscrits en licence. Depuis le plan Réussite en licence de 2007, et parfois antérieurement, les universités franciliennes se mobilisent pour prévenir ces abandons. Des actions innovantes sont expérimentées, en particulier celles initiées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse en 2009. Les enquêtes montrent qu'une forte majorité des sortants de licence se réorientent dans d'autres établissements, mais certains se retrouvent sans statut et en désinsertion sociale.

PRODUITS

Rapport d'étape. Rapport de synthèse finale 54 p.

L'ESSENTIEL

Bénéficiaire Région Île-de-France	Bailleur Région Île-de-France
Période de réalisation Janvier 2012/Octobre 2012	Durée de l'étude 10 mois
Coût total du projet 52 000 euros	Part IAU 52 000 euros
Partenaire IAU	Mobilisation des experts 2 hommes x mois

Principaux experts

IAU
Corinne de Berny, cheffe de projet

Données de base sur le projet

65 % d'une génération obtient le baccalauréat en Île-de-France, mais seulement 55 % en Seine-Saint-Denis. 79 % des nouveaux bacheliers franciliens s'inscrivent immédiatement dans un établissement d'enseignement supérieur.

En France, 6 % des bacheliers inscrits en première année de licence ont arrêté leurs études un an après.

6 expérimentations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) concernant la réussite à l'université ont été menées en Île-de-France.